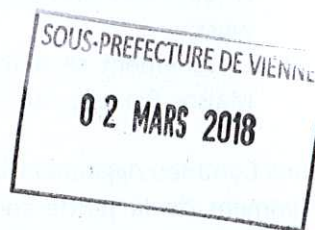


CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2018



Date de la convocation : 20/02/2018
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT,
M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie
DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette
GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard
LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François
MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry
QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,
Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son
suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Max KECHICHIAN à
M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL
BOUKILI-MALLEIN.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES** : Convention d'objectifs et de moyens avec le Club Viennois
d'Animations Cyclistes (CVAC) portant sur l'organisation du Vélo Village le samedi 28 avril
2018

Rapporteur : Laurence LEMAITRE

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis plusieurs années, ViennAgglo et le Club Viennois d'Animations Cyclistes (CVAC) organisaient la Fête du Vélo en Pays Viennois début juin. L'occasion pour tous de vendre et/ou acheter une monture à la bourse aux vélos, de la faire réparer par des professionnels et de profiter des animations prévues tout au long de la journée (initiation au VTT, essai de vélos rigolos, ...). De même, la ville de Condrieu accueillait des animations tous les 2 ans autour du vélo.

Dans un contexte d'élargissement du territoire et pour donner une nouvelle dimension à l'évènement, il est proposé de faire évoluer la formule selon les éléments suivants :

- Sur un modèle de Salon, le Vélo Village sera composé de différents stands d'expositions tenus par des professionnels et associations œuvrant pour le développement du vélo (vélocistes, loueurs, réparateurs, ...), ainsi que par des institutions (Vienne Condrieu Tourisme, PNR du Pilat...)
- La date de l'évènement est avancée au 28 avril 2018 pour coller avec le début des beaux jours
- L'évènement se déroulera sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône, au niveau du Parc Maison Blanche, sur l'itinéraire ViaRhôna.

Vienne Condrieu Agglomération et le CVAC sont co-organisateur de l'évènement. Le CVAC a la charge notamment de la partie commercialisation ; l'Agglo quant à elle apporte un soutien technique (administration, communication, prêt de matériel).

La convention d'objectifs et de moyens entre le CVAC et Vienne Condrieu Agglomération définit les dispositions techniques et les missions de chacun relatives à l'organisation et au bon déroulement de cet évènement. Cette convention n'intègre pas de volets financiers.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire du 7 février 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de moyens (ci-jointe) avec le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) portant sur l'organisation du Vélo Village le samedi 28 avril 2018 sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la convention précitée et tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 février 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le - **2 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS